

## **La trajectoire d'une mobilisation pour la reconnaissance formelle de l'économie sociale et solidaire au Mexique**

Au Mexique, comme dans de nombreux pays, l'économie sociale et solidaire a toujours existé, particulièrement au sein des communautés autochtones. Par contre, il semble que les expériences dans ce secteur ont pris de l'ampleur depuis les années 80, notamment en réponse à la conjoncture économique difficile des années 80 et de la crise de la paysannerie. C'est à cette époque que plusieurs petits producteurs décident de s'organiser en coopératives et de se tourner vers le commerce équitable afin d'améliorer la situation de leurs communautés, durement touchées par la chute des prix et le monopole des transnationales. D'autres organisations sociales de base se mobilisent aussi face aux problèmes vécus dans les régions rurales et initient des projets de développement local qui intègrent la création de coopératives productives, des processus d'éducation populaire et la résolution de conflits liés aux droits humains.

Depuis, les projets se sont diversifiés : création d'entreprises d'économie sociale et institutions productives, commerciales et financières dans les communautés paysannes, milieux autochtones et en milieux urbains défavorisés; développement de programmes de formations et d'universités autochtones spécialisées en économie solidaire; certification nationale de commerce équitable; campagnes de sensibilisation et de promotion; chaînes de production; incubateurs d'entreprises collectives, etc. La volonté d'articulation entre les différentes expériences devient aussi une réalité. Notons ainsi la création d'une multiplicité de regroupements sectoriels, de réseaux locaux et régionaux de commercialisation, de promotion du commerce équitable et de l'économie sociale. Apparaissent aussi différents groupes de travail intersectoriels afin d'influencer les pouvoirs publics pour le bénéfice du secteur.

Au cours de l'année 2005, l'ampleur du développement de l'économie sociale et solidaire, et le peu de reconnaissance et d'appui de la part des pouvoirs publics, poussent les acteurs du mouvement à travailler encore plus fort à l'articulation du mouvement et au renforcement de l'action de plaidoyer. Plusieurs groupes s'entendent donc autour de la création d'un réseau dont la mission serait de faire la promotion de l'économie sociale, particulièrement auprès des divers gouvernements. Naît ainsi le Conseil Mexicain d'économie solidaire (*Consejo Mexicano de empresas de la economía solidaria*), où siègent huit organisations : trois regroupements d'entreprises d'économie solidaire, deux fondations promotrices de projets et trois organisations de développement et de soutien. Le Conseil Mexicain d'économie solidaire ne prétend pas représenter le mouvement de l'économie solidaire au Mexique, mais plutôt contribuer à la promotion d'un ensemble d'expériences et d'une vision qui conjugue la dimension entrepreneuriale et la solidarité. Dès sa création, le Conseil débute un travail de rédaction d'un texte législatif afin de proposer à la Chambre des Députés une Loi sur l'économie sociale.

### **Vers l'adoption d'une nouvelle loi sur l'économie solidaire?**

En 2006, le Conseil Mexicain des Entreprises d'Économie Solidaire initie un dialogue avec la *Comision de Fomento Cooperativo y Economia Social*, comité issu de la Chambre des Députés. Ils s'entendent sur la création d'un groupe de travail formé de députés membres de la Commission, sénateurs, entrepreneurs privés, fonctionnaires,

membres du Secrétariat de l'Économie, Sedesol et du Conseil Mexicain d'entreprises d'économie solidaire. Par sa participation, le Conseil souhaite pousser pour l'application d'un projet de loi sur l'économie sociale, renforcer l'unification du mouvement et avoir une incidence réelle au sein des organes de décisions. Compte tenu des rapports de forces au sein du groupe de travail, les membres du Conseil Mexicain des Entreprises d'économie solidaire ont du mettre de côté de nombreuses revendications afin de faire avancer les négociations. Ils ont tout de même réussi à déposer le projet de loi à la Chambre des Députés.

Bien que la loi n'est pas été approuvée, notamment devant les divergences d'intérêts et de positions au sein même des trois partis politiques, la mobilisation des organisations a permis plusieurs avancements : approbation d'un règlement qui reconnaît le secteur de l'économie sociale dans le cadre de l'article 25 de la Constitution, mise en place d'un Conseil National indépendant et démocratique représentant les organisations du secteur, création d'un Institut National du Secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (*Instituto Nacional del Sector de la Economía Social y Solidaria*) décentralisé qui devient le guichet unique pour tous les projets en lien avec le secteur et un Fond de Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire géré par l'Institut. L'Institut est contrôlé par un conseil d'administration formé de 11 membres : 6 représentants du gouvernement fédéral et 5 membres nommés par les acteurs de l'économie sociale. Une des questions fondamentales qui n'a pas été prise en compte par les députés, et qui constitue le cœur de la loi sur l'économie sociale, porte sur le statut juridique des entreprises d'économie sociale, qui pour le moment repose sur un flou juridique et des lois inadaptées aux nouvelles initiatives du secteur.

À l'heure actuelle, le projet de loi demeure toujours entre les mains des députés, qui jusqu'à maintenant semblent davantage occupés par des questions liées à la fiscalité et à l'énergie. Le Conseil Mexicain des Entreprises d'Économie Solidaire poursuit tout de même son travail afin de faire avancer les discussions. Il souhaite enfin que le projet puisse être présenté au Sénat, dernière instance avant l'approbation finale. Dans ce sens, il prévoit organiser un deuxième Séminaire international en présence des députés mexicains en mars 2009. Plusieurs personnalités internationales, phares du mouvement de l'économie sociale, y seront invitées. Étant donné le renouvellement de la Chambre en septembre prochain, le Conseil est porté à croire que ce sera une période propice pour une réaction favorable des députés. À suivre....

**Auteur :** Chantier de l'économie sociale

**Sources :**

- Ana Isabel Otero, "El comercio justo como innovación social y económica : el caso de México", Observatoire des Amériques, Octobre 2006, N.35.
- Mario Monroy, "Viacruzis en el proceso de armar una ley que fomente la Economía Solidaria en México", Mercado Justo, Periódico digital de America Latina, Año 3, no7, Octobre 2008.
- Propos recueillis lors d'un entretien avec Mario Monroy, Viceprésident du Consejo Mexicano de Empresas de la Economía Solidaria, Janvier 2009.